

La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stockholm : un bilan à mi-parcours, Marianne DONY (dir.), 2012, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 284 p.

André Dumoulin

Volume 45, numéro 1, mars 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025122ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025122ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumoulin, A. (2014). Compte rendu de [*La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stockholm : un bilan à mi-parcours*, Marianne DONY (dir.), 2012, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 284 p.] *Études internationales*, 45(1), 155–157.
<https://doi.org/10.7202/1025122ar>

*DROIT INTERNATIONAL***La dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice au lendemain de Lisbonne et de Stockholm : un bilan à mi-parcours**

Marianne DONY (dir.), 2012, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 284 p.

Nous connaissons la qualité de la série d'ouvrages de l'Institut d'études européennes des Éditions de l'Université de Bruxelles. Plusieurs auteurs y ont laissé leur marque, comme Magnette, Costa, Remacle, Telò, Santander et bien d'autres, dans les études sur l'univers européen. Dans cet ouvrage collectif dirigé par Marianne Dony, présidente de l'Institut d'études européennes (IEE), et financé par l'Action Jean Monnet (Commission européenne), on a regroupé des contributions venant de trois universités – Bologne, Rennes et Université libre de Bruxelles (ULB) – en faisant participer en réseau des professeurs, mais aussi de jeunes chercheurs qui ont ainsi pu présenter leurs recherches. Les étapes d'élaboration de l'ouvrage ont également reposé sur l'organisation commune de trois colloques entre 2011 et 2012. Le livre, qui reprend les travaux du troisième de ces colloques, est composé de contributions en français et en anglais. Il est structuré en trois parties.

La première partie est consacrée à la dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice dans les accords extérieurs de l'Union. La deuxième porte sur les relations extérieures des agences et la troisième s'intéresse à la géométrie variable de l'espace de liberté, de sécurité et de

justice, de même qu'à son impact pour les relations extérieures.

Il s'agit bien d'étudier le volet externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, plus particulièrement au lendemain du traité de Lisbonne (décembre 2009) et du programme de Stockholm (2009-2014) sur cette dimension. Dès lors que « Lisbonne » consacrait la fin des piliers – les règles régissant cet espace furent introduites dans le titre V du traité sur le fonctionnement –, « Stockholm » introduisait de son côté les grandes priorités en la matière, mondialisation oblige. Le livre tire un premier bilan de ces changements et priorités.

Relevons la contribution d'Irène Lambreth sur les aspects institutionnels de la dimension externe de la coopération judiciaire civile, conséquence de ce nouvel espace de liberté, de sécurité et de justice. La reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires a été considérée comme le point central de cet espace judiciaire, en se dotant d'instruments de compétences pour tenter de régler différents problèmes : litiges relevant du droit de la famille, obligations contractuelles, dispositions législatives des États, incidences transfrontalières, régimes matrimoniaux...

Quant au programme dit de Stockholm, il conforte cette nécessité de travailler de concert et d'harmoniser le droit. Bien évidemment, la compétence exercée en interne par l'Union européenne (UE) dans ces domaines va avoir une incidence sur ses compétences externes, dès lors que l'UE a intégré dans son traité une série de grandes valeurs : démocratie, indivisibilité des droits de l'homme, principes d'égalité, État de droit...

Le programme de Stockholm met en avant les accords de l'UE avec les pays tiers, les priorités géographiques, alors que l'UE elle-même adhère à la Conférence de La Haye de droit international privé (avril 2007). Rien n'interdit également les contacts bilatéraux sur ces questions. L'auteur décrit de manière plus précise dans le champ juridique la compétence externe dans le domaine de la coopération judiciaire civile, les accords internationaux (dont quelques-uns sont davantage analysés), les accords bilatéraux ou régionaux des États membres avec des pays tiers et, enfin, la situation du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande.

D'autres chapitres de cette première partie touchent à la coopération en matière familiale (Devers et Bosse-Platière) avec la complexité assurée par l'usage du mécanisme de la coopération renforcée en matière familiale ; la thématique autour de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée (accords euro-méditerranéens et politique européenne de voisinage), où Erwan Lannon analyse plus particulièrement les plans d'action bilatéraux entre l'UE et certains pays. Gilles De Kerchove aborde la question de la lutte contre le terrorisme en rappelant les jeunes compétences de l'Union, ses caractéristiques, ses modes d'intervention et ses principaux défis que sont la coordination, la coopération, la visibilité, les droits de l'homme, la prévention et... le printemps arabe, sachant que les capitales restent encore le passage obligé pour la gestion de ce défi ! Si Antoine Sautenet prend pour exemple l'Asie comme partenaire stratégique européen dans le domaine JAI (Justice et affaires intérieures), avec ses potentialités inexploitées, Paula

Gracia Andrade présente un bilan de la dimension externe de la politique migratoire de l'UE. Elle y développe le concept flou de « *soft law* », quelque peu dépassé, autour d'une thématique complexe et toujours délicate par les temps qui courent. L'approche globale des migrations devient incontournable, car elle peut assurer la stabilité et la sécurité juridique des engagements et garantir le droit des migrants : un véritable « sac de nœuds ». Cet article est à mettre en lien avec la contribution de Lilian Tsourdi qui aborde la politique d'asile (CEAS).

Dans la deuxième partie de l'ouvrage collectif, les agences sont traitées une à une : Frontex (Moreno-Lax), Bureau d'appui en matière d'asile (Toso), Eurojust (Surano).

Quant à la troisième partie, elle aborde l'impact de la géométrie variable associée à JAI dans les relations extérieures. Relevons l'analyse que fait Vernimmen-Van Tiggelen des conséquences des *opting-out* du Danemark, du Royaume-Uni et de l'Irlande sur la thématique de cet ouvrage en général et sur Schengen en particulier. La complexité y est de mise et le jeu des protocoles, directives et actes en est le révélateur. L'hétérogénéité des politiques nationales y est décorquée, l'auteure n'omettant pas de préciser que ces dérogations ne facilitent pas la clarté et la simplicité juridico-administrative.

Assurément, cet ouvrage collectif rigoureux se révèle une référence dans le domaine. Il est toutefois plus un outil de consultation à la carte qu'un livre de chevet, complexité et langage juridique dictant ce constat

qui n'enlève rien, au final, à l'utilité scientifique du livre.

André DUMOULIN
*Institut royal supérieur de défense, Bruxelles
et Université de Liège*

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Global Finance After the Crisis. The United States, China and the New World Order

*Richard A. ILEY et Mervyn K. LEWIS,
2013, Northampton, MA, Edward
Elgar, 294 p.*

La crise financière et économique qui a secoué le système international en 2008 a fait l'objet de nombreux écrits qui se sont intéressés à ses sources et à ses effets. Cette crise qui a débuté aux États-Unis a modifié la structure politique et économique mondiale, et c'est à l'étude de cette nouvelle donne que nous invitent Richard Iley et Mervyn Lewis dans leur ouvrage. En effet, les auteurs s'intéressent dans ce livre au nouvel ordre mondial qui a suivi cette crise avec, d'une part, la perte de vitesse des États-Unis ainsi que de l'Europe et, d'autre part, la résistance face à cette crise démontrée par les pays émergents, plus spécifiquement ceux du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) dont la Chine est la figure de proue.

À travers les neuf chapitres qui composent l'ouvrage, trois principales idées sont à retenir. Il y a d'abord la multicausalité de la crise de 2008 que les auteurs abordent en analysant les facteurs microéconomiques et macroéconomiques qui ont conduit à la crise. Les premiers font référence

aux politiques des banques commerciales et des assurances (en particulier aux États-Unis) et à l'absence d'une régulation financière (p. 21), alors que les seconds correspondent aux déséquilibres mondiaux (p. 43) et à la politique monétaire des banques des pays développés (p. 71).

Ensuite, les auteurs exposent l'idée centrale de l'ouvrage qui porte sur l'établissement d'un nouvel ordre mondial, c'est-à-dire la redéfinition du système économique et financier (et politique) international. Cette idée d'un nouvel ordre mondial n'est pas nouvelle et elle apparaît chaque fois que le monde connaît un événement qui modifie les relations internationales. La crise financière et économique de 2008, que les auteurs surnomment la grande récession (p. 107), n'échappe pas à cette règle, car, au moment où les puissances occidentales (États-Unis, Japon et Europe) ont subi de plein fouet cette crise sans précédent depuis la grande dépression des années 1930, les pays émergents, en particulier en Asie, ont tant bien que mal réussi à survivre à la crise et à prouver qu'ils constituaient le moteur de la croissance économique mondiale. Les pays du BRICS qui incarnent ce nouvel ordre mondial ont pu s'appuyer sur de bonnes politiques fiscales et monétaires, sur une diversification de leurs productions et de leurs exportations, sur d'importantes réserves de change, sur une forte demande intérieure, entre autres.

Enfin, Iley et Lewis s'intéressent à la place de la Chine et des États-Unis dans ce nouvel ordre mondial. La crise de 2008 a fini par montrer que la Chine est bel et bien devenue la deuxième économie mondiale. S'appuyant sur